

DEPARTEMENT DES YVELINES
Arrondissement et Canton
De RAMBOUILLET
Commune d'Auffargis

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFARGIS
Du mercredi 23 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 23 janvier à 20 heures 45, le Conseil Municipal légalement convoqué conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Daniel BONTE, Maire d'Auffargis.

Etaient présents :

Mesdames Marie VINCENT, Virginie ROLLAND, Céline EGLIZEAUD, Christine KARA, Claudine GIAMMATTEI.

Messieurs Gérard CHIVOT, Bernard CHOPY, Pierre MAHON, Serge NICOLA, Christian LAMBERT, Jean-Pierre JACQUOT, Dominique PLANCHENAULT, Laurent HUT, Pascal HAMET.

Etait absente représenté :

Dany BUREAU représentée par Daniel BONTE

Etaient absents non représentés :

Mesdames Géraldine MENARD et Corinne PETETIN
Monsieur Didier BINANT

Représentant la majorité des membres en exercice.

Christine KARA a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du mercredi 23 janvier 2019

B/ DELIBERATIONS

- ▶ Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Vidéoprotection » auprès des services de l'Etat (Préfecture)
- ▶ Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque Santé du Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile-de-France

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

D/ QUESTIONS DIVERSES

A/ APPROBATION du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2018
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 19 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

B/ DELIBERATIONS

Délibération n°2019-01-01 : Autorisation donnée au Maire de demander une subvention au titre du « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Vidéoprotection » auprès des services de l'Etat (Préfecture)

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la circulaire INT K 1812457C du 03 mai 2018 sur le dispositif « Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance – Vidéoprotection » des services de l'Etat (Préfecture).

Monsieur le Maire rappelle le projet d'installer un système de vidéoprotection aux entrées du Village ainsi que sur certains bâtiments municipaux, selon le diagnostic sureté de la Gendarmerie. Des études préalables devront être réalisées et un maître d'œuvre devra être désigné pour suivre la mise en place des installations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

AUTORISE le Maire à déposer une demande de subvention pour le projet tel que précisé ci-dessus,

SOLLICITE auprès de la Préfecture des Yvelines, une subvention exceptionnelle maximum pour les études préalables, l'acquisition du matériel, l'installation et les raccordements tels que définis par le dispositif.

S'ENGAGE à :

- à maintenir la destination de l'équipement financé;
- à ne pas commencer les travaux avant la notification ;
- à assurer l'entretien des équipements projetés.

DIT que la dépense sera inscrite au budget Primitif 2019 de la commune, en dépenses d'investissement – chapitre 20 « immobilisations incorporelles » et chapitre 21 « immobilisations corporelles ».

Délibération n°2019-1-02 : Ralliement à la procédure de passation d'une convention de participation relative au risque Santé du Centre Interdépartemental de Gestion de la Région Ile-de-France

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code des Assurances, de la Mutualité et de la Sécurité Sociale,
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6,
VU le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,
VU la [directive 2014/24/UE](#) du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics,
Vu l'avis du Comité Technique, placé auprès du CIG, en date du 29 mai 2018,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du CIG, en date du 28 juin 2018, approuvant le lancement d'une consultation pour la passation d'une convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire,
VU l'exposé du Maire,
VU les documents transmis (courrier et calendrier prévisionnel) ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité.

DECIDE de se joindre à la procédure de mise en concurrence pour la passation de la convention de participation relative au risque Santé que le Centre Interdépartemental de Gestion va engager conformément à l'article 25 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

ET PREND ACTE que les tarifs et garanties lui seront soumis préalablement afin qu'il puisse prendre ou non la décision de signer la convention de participation relative au risque Santé souscrite par le CIG à compter du 1^{er} janvier 2020.

C/ INFORMATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire évoque les points suivants :

- subvention migrants : avis favorable du CM : à transférer au ccas pour la prochaine réunion
- offre rachat de parcelle MR PIRIO 4650 € ok du CM : il faudra délibérer
- l'infirmière en cabinet doit être reçue par DB, LH, MV pour étude du projet, avis favorable du CM pour projet installation +50% loyer gratuit sur 6 mois: il faudra délibérer
- les frelons asiatiques : délib à passer suite avis favorable du CM pour prise en charge des coûts
- Assainissement: deux responsables de la SAUR ont quitté la société ce qui a provoqué des désagréments. Les travaux réalisés par la société en charge d'effectuer l'étanchéité des regards ne sont pas conformes selon le bureau de contrôle. La commune n'a pas payé. Pascal HAMET demande un courrier officiel pour obliger le prestataire à réaliser les travaux à sa charge.
- Une nouvelle convention est en cours d'élaboration avec la commune du Perray-en-Yvelines pour le rejet des eaux usées des carrières sur la STEP du Perray-en-Yvelines.
- Monsieur ATTIA a été reçu en mairie pour son projet de lotir 7 maisons sur son terrain (uab) : doit on lui demander 25 % logement sociaux, harmonisation des lots, dégradation futures à cause des travaux ... d'où la question du CM : doit-on revoir le PLU ?
- Le grand débat: une salle peut être prêtée en cas de demande. Le cahier des doléances est à disposition à la mairie. Un lien sera mis sur le site de la mairie. Dominique PLANCHENAUULT regrette qu'il n'y ait pas de grand débat à Auffargis.

D/ QUESTIONS DIVERSES

Christian Lambert : une nouvelle appellation label zéro phyto

- La délibération à venir, la date à confirmer à Enedis pour les travaux rue de chicane
- attention tour de France
- La Fibre est en silence radio depuis le 15/12 à relancer
- Cimetière 7 tombes déjà relevées ; déclaré en intempéries pour l'instant

Serge NICOLA : annonce passage Paris Nice le 11/03/19 d'une trentaine de voitures : fermeture à venir des voies.

- Passage le 28/07/2019 du tour de France
- Prochain tambour mars : toutes contributions articles sont les bienvenues : prochaine réunion samedi 26/01/2019 10h
-

Laurent HUT aimerait pouvoir argumenter face au mécontentement de nos commerçants et artisans suite à l'augmentation de la CFE. Pierre MAHON aimerait disposer d'exemples précis des augmentations de ces taxes.

Gérard CHIVOT annonce le nettoyage de printemps le 7/4/19 et rappelle qu'un tas d'ordures existe depuis un an près de la déchetterie et est à enlever par la mairie : la commune doit donner l'exemple.

Virginie ROLLAND a reçu un prestataire pour repenser le centre du village : église, parkings à créer, aménagement place. En attente des projets.

Claudine GIAMMATTEI signale une dégradation de l'entretien des alentours du foyer VGA rue du pont des murgers. Daniel BONTE annonce un RDV avec la direction le 23/01/19

La séance est levée à 22h15.
Le Maire,

